ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 DECEMBRE 2003

Retrait du projet de délibération n°9 :
« Intérêt communautaire – intégration d'un équipement (salle polyvalente – Le Muy) »
2003.87 – Délégation au Président (cf. CGCT)
2003-88 – Débat d'Orientation Budgétaire
2003-89 – Budget principal – décision modificative n°2
2003-90 – Budget Ordures Ménagères – décision modificative n°2
2003-91 – ZAC Pont Rout – Régularisation de l'état de la dette
2003-92 – ZAC Pont Rout – Décision modificative n°2
2003-93 – Avances de subventions aux Associations et à la Maison de Pôle Touristique
2003-94 – Subvention exceptionnelle : Conservatoire de Musique de Draguignan
2003-95 – Transport A la Demande – Régie de recettes - Tarification
2003-96 – Transport A la Demande – règlement et charte d'utilisation
2003-97 – Convention financière avec les Associations
2003-98 – Désignation des représentants de la CAD au Conseil d'Administration de l'association Théâtres en Dracénie
2003-99 – Désignation des représentants de la CAD au Conseil d'Administration du Conservatoire de Musique de Draguignan
2003-100 – Participation financière de l'Etat au réseau des médiathèques de la CAD
2003-101 – Médiathèque de Trans-en-Provence – Acquisition fonds de lecture et multimédia
2003-102 – Adhésion de la CAD à l'Ecole de Musique du Centre Var – attribution de subvention
2003-103 – Demande de subvention au Conseil Général – Conservatoire de Draguignan
2003-104 – Subvention exceptionnelle : Musée des ATP
2003-105 - Avenant à la convention d'objectifs de l'association Théâtres en Dracénie – Scène Conventionnée « Dès l'enfance et pour la Danse »
2003-106 – Travaux dans des équipements culturels et sportifs – demandes de subventions
2003-107 – Benne à ordures ménagères : re-transfert de la CAD à la Commune de Vidauban
2003-108 – Ordures ménagères Commune du Muy – transfert au CET du Balançan
2003-109 – Convention quai de transfert encombrants – Commune de Lorgues
2003-110 – Annulation de la mise à disposition des terrains du Safranier à Flayosc
2003-111 – Pépinière d'entreprises Quartier Chabran : Prêt de salle de réunion et de location d'un self bureau
2003-112 – Acquisition de parcelles de terrains sur la Commune de la Motte
2003-113 – Droit de préemption urbain zone des Bréguières Commune des Arcs-sur-Argens
2003-114 – Modification du tableau des effectifs
2003-115 – Contrat professeur de musique de Callas
2003-116 – Rémunération des élèves stagiaires de formation universitaire
2003-117 – Régime indemnitaire des Administrateurs
2003-118 – Liste des emplois attributaires de logements de fonction par nécessité absolue de service
2003-119 – Hôtel communautaire – Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'oeuvre
2003-120 – Convention de prestations – Gymnase de Figanières
2003-121 – Convention avec la Commune de Vidauban pour la réalisation des transports scolaires
2003-122 – Quartier Chabran : Convention Publique d'Aménagement CAD/SAIEM
2003-123 – Desserte des élèves de l'école primaire Marie Curie

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Participation financière de l'Etat au réseau des médiathèques de la CAD

N°2003.100

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Yves ROSÉ

Projet de délibération ayant reçu l'avis favorable de la commission Culture du 09 octobre 2003.

Nous avons souhaité que l'ensemble de nos médiathèques (urbaines et rurales) aient aussi pour objectif de valoriser l'accès à des ressources culturelles abondantes.

Ces équipements culturels ont vocation à créer du lien social, lieux cités comme instruments clés de la lutte contre l'illettrisme.

Le ministère de la culture au sein de son budget 2003 a instauré une dotation spécifique pour la création des médiathèques. Eu égard au programme « médiathèques » de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, nous souhaitons obtenir en sus des aides du Conseil Général, du Conseil Régional, une aide majeure de l'Etat.

C'est d'ailleurs le sens de la réponse formulée par le Directeur Régional des Affaires Culturelles dans sa correspondance du 09 mai 2003 : « Le projet de la médiathèque de Figanières sera effectivement pris en compte dans le programme des médiathèques de proximité. L'équipement de Draguignan, compte tenu de ses vocation et dimension, fera l'objet d'un traitement prioritaire. »

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle conformément à ses directives, la D.R.A.C., pour procéder à l'inscription de nos projets de création d'équipements culturels, demande au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à solliciter, pour ces deux équipements culturels, toutes subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du CNL (Centre National du Livre) et des Conseils Général et Régional.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Médiathèque de Trans-en-Provence - Acquisition fonds de lecture et multimédia

N°2003.101

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques LECOINTE

Dans sa délibération du 15/09/1998, la ville de Trans-en-Provence approuvait la création d'une bibliothèque-médiathèque normative (considérant le nombre d'habitants -4 741-) d'une superficie de 350 m^2 environ.

Cet équipement, implanté au vieux moulin situé au cœur du village, répondait, après évaluation, à des besoins culturels patents.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, créée le 31/10/2000, s'est vue transférer entre autres compétences, celle des médiathèques par décision communautaire du 08/02/2001.

S'agissant d'un équipement culturel nouveau, il a fallu procéder à la nécessaire constitution d'un fonds de lecture et multimédia.

Montant de l'investissement hors multimédia : 47.625€TTC soit 39.820€HT

Financement :

- Conseil Général : 70% sur HT soit 27.874€
- CAD : solde soit 19.751€
- Conseil Régional : multimédia et informatique

Pour permettre à la Communauté d'Agglomération Dracénoise de déposer une demande de subvention ayant trait à l'acquisition du fonds de lecture et multimédia, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes subventions utiles auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, du CNL (Centre National du Livre) et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Adhésion de la C.A.D. à l'Ecole de Musique du centre Var - attribution de subvention et désignation de représentants

N°2003.102

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Yves ROSÉ

Par délibération n° 2000.06 du 19/12/2000, le Conseil Communautaire a déclaré d'intérêt communautaire les écoles de musique des communes de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

La délibération n° 2001.01 a précisé que la Communauté d'Agglomération Dracénoise participait au fonctionnement de l'Ecole de Musique du Centre Var. Celle-ci est composée entre autres et pour ce qui nous concerne, des Communes de Taradeau, Les Arcs et Vidauban.

L'effort consenti par la C.A.D. allège sensiblement la charge financière supportée par les familles de ces trois communes, qui peuvent bénéficier d'un tarif minoré si la collectivité est adhérente à l'association.

Tarifs Pratiqués par l'Ecole de Musique du Centre Var, par enfant :

Eveil musical = 45€/semestre
Cours individuels = 28€/mois
Frais d'inscription = 10€/an

Eu égard à l'avis favorable émis par la commission Culture du 09 octobre 2003, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser :

- l'adhésion à l'association de gestion de l'Ecole de Musique du Centre Var, accueillant des enfants des communes de Taradeau, Les Arcs et Vidauban, pour un montant de cotisation calculé, pour chaque commune, comme suit : 23€/mois par enfant ; règlement effectué au trimestre, sur présentation de justificatifs ;
- le vote pour l'exercice 2003 d'une subvention de 6.221,50€ à l'école de Musique du Centre Var ;
- l'annulation des subventions votées lors de l'élaboration du BP 2003, sous le titre Ecole de Musique des Arcs (9.186€), Ecole de Musique de Taradeau (3.050€), Ecole de Musique de Vidauban (1.587€).

- Procède à l'élection à bulletin secret d'un représentant titulaire Mme DOZOLME (Conseillère communautaire Les Arcs) et d'un suppléant Mme DAVID (Conseillère communautaire Vidauban) au sein du conseil pour siéger dans les instances de l'association, conformément à ses statuts, article VI (J.O. du 04/11//81).

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Demande de subvention au Conseil Général – Conservatoire de Draguignan

N°2003.103

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Yves ROSÉ

Le Conservatoire Municipal de Draguignan a été transféré à la Communauté d'Agglomération Dracénoise dès sa création au 1er janvier 2001.

Il a donc aujourd'hui une vocation intercommunale, et son développement passe par l'apport d'élèves provenant des 16 communes de la CAD. De même, à l'avenir, ce conservatoire devra fédérer l'ensemble des actions d'enseignement musical décentralisé sur les communes membres.

De ce fait, la participation de la CAD, au fonctionnement du conservatoire, ne cesse d'augmenter.

Il serait souhaitable de solliciter l'aide du Conseil Général afin de favoriser le développement de l'association au service de l'enseignement musical.

Le Conseil Communautaire :

- sollicite une subvention du Conseil Général pour le fonctionnement du Conservatoire de Draguignan

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Subvention exceptionnelle – musée des ATP

N°2003.104

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Yves ROSÉ

A la suite du départ du Conservateur au Conseil Général, le musée des Arts et Traditions Populaires ne dispose plus de cadre territorial pour assurer sa Direction et son fonctionnement.

Afin de palier ces difficultés, il a été convenu que l'association gestionnaire du musée, procèderait elle-même au recrutement d'un cadre de niveau « Attaché de Conservation » et d'une secrétaire ; en contre partie, la Communauté d'Agglomération Dracénoise accorderait une subvention équivalente.

Il convient donc d'attribuer une subvention complémentaire de 12.000 €, suite à l'avis favorable de la Commission culture du 9 octobre 2003.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à l'association du Musée des ATP, une subvention de 12.000 €. Le financement est assuré par virement interne, sur l'article 6574.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Avenant à la convention d'objectifs de l'association Théâtre en Dracénie - Scène Conventionnée Dès l'enfance et pour la Danse

N°2003.105

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Yves ROSÉ

Une convention d'objectifs - Scène Conventionnée a été signée en juillet 2000, entre l'Etat, Ministère de la culture, la ville de Draguignan (la Communauté d'Agglomération Dracénoise depuis le 01/01/2001) et l'association Théâtres en Dracénie.

Cette convention permettait à l'association Théâtres en Dracénie de bénéficier des financements du programme Scènes Conventionnées au titre de ses actions dites « Dès l'enfance et pour la Danse ».

Considérant le bilan positif du projet artistique élaboré par le directeur de l'association, l'Etat (ministère de la culture) propose la prolongation de la convention pour 6 mois, à compter du 1er juillet 2003, jusqu'au 31 décembre 2003.

Il est demandé au Conseil Communautaire, d'autoriser son Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs – Scène Conventionnée.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Travaux dans des équipements culturels et sportifs - demandes de subventions

N°2003.106

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Claude PIANETTI

Dans le cadre du dispositif d'aide aux Communautés d'Agglomération 2003, le Conseil Général a retenu plusieurs projets, objet de la convention dont le contenu a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2003.

Afin de compléter certains dossiers, il est nécessaire de formaliser les demandes de subventions par une délibération.

Il s'agit des dossiers suivants :

- Réhabilitation de la médiathèque de Montferrat, réalisée sur 2 exercices :
  * 2003 : Réfection de la toiture + isolation + aménagement de l'étage
  36 000 € HT (43 056 € TTC)
  * 2004 : Renforcement des planchers et restauration des façades
  109 000 € HT (130 364 € TTC)

- Réaménagement du stade de rugby du Muy :
  * 2003 : Agrandissement des vestiaires et création de nouveaux locaux sanitaires
  30 651 € HT (36 659 € TTC)

- Travaux à la piscine Jean Boiteux de Draguignan :
  * 2003 : Aménagement du hall d'accueil et remise aux normes de la chaufferie
  94 700 € HT (113 262 € TTC)

- Travaux à la piscine Jany de Draguignan :
  * 2003 : Restructuration de la pataugeoire
  92 000 € HT (110 032 € TTC)

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les programmes ci-dessus et de solliciter les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional pour l'ensemble de ces opérations et également du Fond Européen de Développement Régional pour ce qui concerne la réhabilitation de la médiathèque de Montferrat.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Benne à ordures ménagères : re-transfert de la CAD à la Commune de Vidauban

N°2003.107

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier GUERRINI

La Communauté d'Agglomération crée le 31 octobre 2000 s'est vue transférer des compétences par les 16 communes composant son territoire. Aussi conformément à l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Si le transfert est juridiquement automatique, cette mise à disposition doit être constatée par un procès verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. En application de ces dispositions, la Communauté d'Agglomération Dracénoise qui a comme domaine de compétence « l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » a conclu un procès verbal de mise à disposition de biens avec la Mairie de Vidauban, et s'est vu transférer 6 bennes à ordures de différentes capacités.

La benne à ordure n° 8585 TQ 83 en raison de sa vétusté et de sa non conformité aux règles de sécurité ne peut plus être affectée au service de l'élimination des déchets. Il y a donc lieu, du fait de sa désaffectation totale, de restituer la benne à ordures ménagères n° 8585 TQ 83 à son propriétaire la Mairie de Vidauban et ce conformément aux dispositions de l'article 5 du procès verbal sus indiqué.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire :

- de déclarer que la Commune de Vidauban recouvre l'ensemble des droits et obligations sur la benne à ordures n° 8585 TQ 83 du fait de sa non utilisation et donc de sa désaffectation totale par la Communauté d'Agglomération Dracénoise .

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

DEPARTEMENT DU VAR

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Ordures ménagères Commune du Muy - transfert au CET du Balançan

N°2003.108

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire
---
Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier GUERRINI

La CAD a pour compétence la gestion des déchets ménagers et assimilés et notamment leur traitement.

Avant son entrée à la CAD, la Commune du Muy avait confié cette compétence au SITOM de l'Aire de Fréjus Saint Raphaël. Le traitement des déchets ménagers et assimilés de la Commune était effectué, comme le prévoit l'arrêté d'autorisation d'exploitation, au CET (Centre d'Enfouissement Technique) de Bagnols en Forêt géré par le SITOM.

La Commune du Muy ayant intégré la CAD au 1er janvier 2002, de fait, la compétence exercée par le SITOM a été transférée à la CAD.

L'intégralité des Communes de la CAD, hormis Le Muy, fait traiter, conformément à l'arrêté d'exploitation, ses déchets ménagers et assimilés au CET du Balançan.

Le coût du traitement des déchets au CET de Bagnols en Forêt est plus élevé que celui du CET du Balançan.

D'autre part, le transport des déchets ménagers et assimilés de la commune du Muy (4700 tonnes/an) au CET du Balançan présente des garanties supérieures en terme de sécurité. En effet, l'acheminement de ces déchets, via l'autoroute A8, permet d'éviter la traversée d'agglomérations.

Dans un souci de cohérence territoriale, de simplification de gestion administrative, d'égalité en terme de coût et de gain en sécurité, il est proposé de solliciter les services de l'Etat afin que les déchets ménagers et assimilés de la Commune du Muy soient traités au CET du Balançan.

En conséquence il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Le Président à demander à Monsieur le Préfet une révision des arrêtés d'autorisation d'exploitation du CET de Bagnols en Forêt afin que la Commune du Muy puisse faire traiter, en toute légalité, ses déchets au CET du Balançan

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Convention quai de transfert encombrants - Commune de Lorgues

N°2003.109

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Barthélemy MARIANI

De part ses statuts, la CAD a pour compétence la gestion des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, elle s'est substituée aux Communes membres en ce qui concerne la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères.

Initialement, la Commune de Lorgues avait contractualisé avec la société Dragui-Transport pour la mise à disposition, la gestion, le gardiennage d'un quai recevant les ordures ménagères ainsi que les encombrants ramassés par la Commune et apportés directement par les particuliers. Ce contrat transféré à la CAD a pris fin puisque les prestations de transport et de traitement des ordures ménagères et encombrants ont été intégrées dans un marché global. En revanche, la possibilité d'apport direct d'encombrants par les particuliers n'a pas été prévue dans le cadre de ce nouveau marché. Or, ce service doit être assuré pour contribuer à une bonne gestion des ordures ménagères.

Aussi, à défaut de disponibilité de site autre que celui initial, il était prévu de louer à la S.C.I. la Nartuby par bail le terrain situé route de Carcès – Commune de Lorgues - une surface de 2209 m². La CAD assurant le gardiennage et la gestion de ce terrain aménagé en quai de transfert à encombrants. Cependant, les modalités administratives et négociations nécessaires à la mise en place de cette nouvelle gestion ont été plus longues que prévues. La Société Dragui-Transport a poursuivi ses prestations de mise à disposition, de gestion et de gardiennage du quai situé sur la Commune de Lorgues dans l'attente du nouveau mode de fonctionnement.

Aussi, afin de pouvoir régler les services effectués par la société du mois de janvier 2003 au mois de novembre 2003 (date de signature du bail de location du terrain), il est nécessaire de passer une convention transactionnelle définissant les services assurés par la société prestataire :

Deux types de services se distinguent :

- du 1er janvier 2003 au 31 juillet 2003 : mise à disposition, gestion et gardiennage du site pour un montant mensuel de 4.083,78€ HT soit 4884,20 € TTC

- du 1er août 2003 au 6 novembre 2003 : mise à disposition du terrain pour un montant de 1.500€TTC mensuel. En effet, la CAD assure depuis le 1er août 2003 la gestion et le gardiennage du quai.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Le Président ou son représentant délégué à signer le contrat transactionnel avec la société Dragui-Transports pour un montant de 38.989,40€TTC.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Annulation de la mise à disposition des terrains du Safranier à Flayosc

N°2003.110

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Madame Françoise BARRE

Le Conseil Municipal de Flayosc a adressé à la Communauté d'Agglomération Dracénoise une demande d'annulation du transfert de la zone du Safranier.

En effet, aucun aménagement de cette zone n'est prévue par la CAD alors que la Commune souhaite y réaliser des investissements.

Dès lors, il convient de permettre à la Commune de récupérer l'ensemble des droits et obligations sur ces parcelles.

En conséquence, il convient que le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président, ou sa Vice Présidente déléguée, à signer l'avenant au procès verbal de mise à disposition afin de retirer ces biens de la liste des équipements communautaires.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le procès verbal de mise à disposition en date du 17/9/2002 entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et la Commune de Flayosc concernant la zone du Safranier
Considérant la demande de la Commune de Flayosc de recouvrer l'ensemble de ses droits et obligations sur cette zone.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président, ou sa Vice Présidente déléguée, à signer l'avenant au procès verbal de mise à disposition de la zone du Safranier afin que celle-ci soit retirée des équipements communautaires

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Pépinière d'entreprises Quartier Chabran : Prêt de salle de réunion et location d'un self bureau.

N°2003.111

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert ZEKRI

La pépinière de Chabran propose aux entreprises en création un hébergement adapté et un soutien logistique de qualité. Parmi les équipements proposés, une salle de réunion pourra être utilisée par les agents économiques référencés sur le site "Dracénie.com" sous réserve que ces derniers n'y exercent pas une activité de formation.

En dehors des heures d'ouverture de la pépinière, un code d'accès provisoire sera remis à l'entreprise qui assurera l'ouverture et la fermeture du bâtiment. A la prise en charge du code, un état des lieux sera établi et un chèque de caution de 100 euros à l'ordre du Trésor Public déposé au secrétariat gestionnaire de la pépinière. L'utilisateur devra fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile.

La salle sera prioritairement réservée :

1 - aux entreprises hébergées,
2 - aux services de la CAD et des seize communes,
3 - aux agents économiques de Dracénie.

Un "self-bureau" a été aménagé au sein de la pépinière et pourra être loué.

Pour cette location, les tarifs seront les suivants :

1 heure : 12 €
1/2 journée : 23 €
1 journée : 30 €.

Suite à l'avis favorable de la Commission de Développement Economique du 24 septembre 2003, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition à titre gracieux de la salle de réunion de la pépinière de Chabran,
- approuver le principe de la location d'un self-bureau et les tarifs ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Acquisition de parcelles de terrains sur la Commune de la Motte

N°2003.112

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur René MEISSONNIER

Lors de sa séance du 11 juin dernier, le conseil communautaire avait approuvé l'acquisition de parcelles de terrains situées sur la commune de la Motte afin de constituer des réserves foncières en matière de développement économique.

Ces parcelles d'une superficie de 116.531m2 ont été négociées pour un montant de 630.000€ dont le paiement est étalé sur trois ans.

Une condition suspensive avait été indiquée lors de cette délibération soumettant cette vente à l'adoption d'un dossier de réalisation de ZAC sur ledit terrain par la Commune de la Motte.

Au vu des délais induits par une telle condition, il apparaît nécessaire de la supprimer afin d'éviter que le vendeur ne se rétracte ou n'impose des conditions financières moins intéressantes.

En conséquence, il est demandé au conseil de bien vouloir rapporter partiellement la délibération n°2003.45 en ce qu'elle prévoyait cette condition suspensive.

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération n°2003.45 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le principe d'acquisition des parcelles A n°75 et n°83 sur la commune de la Motte pour un montant de 630.000€ payable en trois ans sous la condition suspensive que la commune de la Motte adopte un dossier de réalisation de ZAC sur ces terrains
- Considérant que cette condition suspensive impose des délais risquant de conduire le vendeur à revoir ses conditions financières
- Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté d'Agglomération Dracénoise de supprimer cette condition suspensive

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°2003.45 en ce qu'elle prévoyait cette condition suspensive et maintenir les autres éléments de ladite délibération.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Droit de préemption urbain zone des Bréguières Commune des Arcs sur Argens

N°2003.113

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Barthélemy MARIANI

Par délibération en date du 22 septembre 2003, le conseil municipal des Arcs sur Argens a décidé de déléguer son droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération Dracénoise sur la zone des Bréguières.

Cette zone d'urbanisation future est en effet un enjeu stratégique en termes de développement économique pour l'aire dracénoise notamment de par sa situation exceptionnelle en terme de dessertes routière et ferroviaire.

Dès lors, il est nécessaire de doter la Communauté d'Agglomération Dracénoise de tous les outils indispensables pour conduire une politique de développement économique réactive par rapport aux opportunités foncières pouvant se présenter dans ce secteur.

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver la délégation du droit de préemption sur la zone NA dite des Bréguières aux Arcs sur Argens.

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de l'urbanisme

Vu la délibération du conseil municipal des Arcs sur Argens en date du 22 septembre 2003 par laquelle la commune décide de déléguer le droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération Dracénoise sur la zone NA des Bréguières

Considérant les compétences de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de développement économique

Il est donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le transfert à la CAD du droit de préemption urbain sur la zone NA des Bréguières aux Arcs sur Argens ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son Vice Président délégué, à signer tout acte relatif à cette délégation de compétence et notamment en ce qui concerne les actes relatifs aux décisions de préemption qui pourraient être prises dans le cadre de l'exercice de ce droit de préemption sous réserve que les crédits nécessaires à la réalisation des ventes soient inscrits au budget.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Modification du tableau des effectifs

N°2003.114

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : M. Max PISELLI

Par délibération n°2003-14 en date du 7 mars 2003 le conseil communautaire avait fixé le tableau des effectifs de la C.A.D, complété et modifié par délibérations des 11 Juin et 25 septembre 2003.

En application des dispositions de la loi 84-53 du 26/01/84, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil communautaire est invité à adopter la modification du tableau des effectifs comme suit :

BUDGET GENERAL

Emploi	*Rappel poste autorisé*	*Poste créé*	*Total*	*Pourvu*	*vacant*
Cadre d'emploi des administrateurs Administrateur Hors classe	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**
Cadre d'emploi des attachés territoriaux Directeur territorial	**0**	**2**	**2**	**2**	**0**

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Contrat professeur de musique de Callas

N°2003.115

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : M. Max PISELLI

Par délibération du 30 novembre 2001, le Conseil Communautaire a révisé le taux de rémunération horaire pour l'enseignement et la direction de l'Ecole de musique de Trans en Provence.

Aujourd'hui c'est l'Ecole de Musique de Callas qui doit se doter d'un Professeur de musique.

Aussi, afin d'harmoniser les vacations des professeurs d'enseignement musical, recrutés par la Communauté d'Agglomération, il convient d'appliquer, pour l'Ecole de Musique de Callas, le même taux horaire que celui fixé pour l'Ecole de musique de Trans en Provence, à savoir :

- 15,24 € /heure pour l'enseignement musical (solfège & piano).

Il est donc demandé au Conseil communautaire :

- d'accepter le recrutement des enseignants de l'Ecole de Musique de Callas à ce tarif, sur une base de 15 heures hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Rémunération des élèves stagiaires de formation universitaire

N°2003.116

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : M. Max PISELLI

La Communauté d'Agglomération Dracénoise reçoit de plus en plus de stagiaires, élèves de facultés, instituts universitaires technologiques, écoles d'ingénieurs etc.. qui participent activement à l'élaboration de dossiers et travaux en réalisation par nos services.

La durée des stages varie entre deux, quatre voire six mois, selon les établissements de provenance, et la qualité du travail fourni par ces stagiaires n'est pas négligeable.

Compte tenu de cet apport technique dont bénéficient les services de la C.A.D. durant la période de stage de ces élèves, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le versement d'une indemnité forfaitaire représentant 28% du SMIC, au prorata du temps de présence, le niveau de formation requis permettant le versement de cette indemnité étant fixé au minimum à BAC +2.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Régime indemnitaire des Administrateurs

N°2003.117

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : M. Max PISELLI

Par délibération en date du 27 mars 2003, le Conseil Communautaire avait fixé le régime indemnitaire du personnel de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Il convient aujourd'hui, compte tenu du recrutement d'un Administrateur territorial hors classe de compléter cette délibération par le régime indemnitaire applicable à ce grade.

De plus, suite à la parution du décret n°2003-1013 et à son annexe fixant les équivalences des cadres d'emplois et grades de la fonction publique territoriale avec les corps et grades de la fonction publique d'Etat, le calcul du régime indemnitaire des Administrateurs territoriaux est désormais fixé comme suit :

2 possibilités de versement du régime indemnitaire :

Grade	Régime indemnitaire applicable	Montants ou taux moyens annuels de référence et coefficients multiplicateurs	Texte de référence
Administrateurs territoriaux hors classe	*1ère solution* : Indemnité des administrateurs *2ème solution* : Prime de Rendement et I.F.T.S. (indexée sur la valeur du point)	38 % du traitement afférent au dernier chevron de la hors échelle B 18 % du traitement afférent au dernier chevron de la hors échelle B 4 221.33 € (coeff. de 0 à 3)	Décret n°91-875 du 06/09/91 modifié par le décret n°2003-1013 du 23/10/2003

Le montant des dépenses sera imputé sur les crédits budgétaires de chaque exercice.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Liste des emplois attributaires de logements de fonction par nécessité absolue de service

N°2003.118

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Mme Françoise BARRE

Par délibération n°2002-140 en date du 12 décembre 2002, le conseil communautaire, en application de l'article 21 de la loi n°90.1067 du 28/11/90 a dressé la liste des emplois attributaires ou bénéficiaires de concession de logement de fonction par nécessité absolue de service.

Il convient de procéder à une mise à jour de cette liste, conformément à la réglementation en vigueur. Il est rappelé, pour information, que l'attribution d'un logement de fonction peut être la condition indispensable pour qu'un agent soit en mesure d'accomplir normalement la continuité du service public ou représente dans l'exercice de certaines fonctions, un intérêt certain pour la bonne marche dudit service public.

Fonctions	Contraintes liées à la fonction	Situation et consistance des locaux mis à disposition	Conditions financières
Directeur général des services	Article 79 de la loi « dite Chevènement » du 12 juillet 1999 qui stipule qu'un logement de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service aux agents occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un EPCI.	Logement de 86 m² composé de 3 pièces principales et un garage.	Logement concédé par nécessité absolue de service. Gratuité des charges afférentes au logement (eau, électricité, chauffage)
Concierge Piscine JANY	- Présence permanente sur les lieux pour l'ouverture et la fermeture de l'équipement (en semaine et le week-end) - Assurer la sécurité de l'équipement - Entretien des espaces extérieurs (nettoyage)	Logement de 45m² composé de 2 pièces principales	Logement concédé par nécessité absolue de service Gratuité des charges afférentes au logement (eau, électricité, chauffage)
Concierge Stade Raoul Brulat	- Présence permanente sur les lieux pour l'ouverture et la fermeture de l'équipement (en semaine et le week-end) - Assurer la sécurité de l'équipement - -Entretien des espaces extérieurs (nettoyage)	Logement de 78 m² composé de 4 pièces principales	Logement concédé par nécessité absolue de service Gratuité des charges afférentes au logement (eau, électricité, chauffage)
Concierge Stade Leo Lagrange	- Présence permanente sur les lieux pour l'ouverture et la fermeture de l'équipement (en semaine et le week-end) - Assurer la sécurité de l'équipement - Entretien des espaces extérieurs (nettoyage)	Logement de 56 m² composé de 3 pièces principales	Logement concédé par nécessité absolue de service Gratuité des charges afférentes au logement (eau, électricité, chauffage)
Concierge gymnase du Muy	- Présence permanente sur les lieux pour l'ouverture et la fermeture de	Logement de 95 m²	Logement concédé par nécessité

	l'équipement (en semaine et le week-end) - Assurer la sécurité de l'équipement - -Entretien des espaces extérieurs (nettoyage)	composé de 3 pièces principales	absolue de service Gratuité des charges afférentes au logement (eau, électricité, chauffage)
Concierge stade Bernard de Vidauban	- Présence permanente sur les lieux pour l'ouverture et la fermeture de l'équipement (en semaine et le week-end) - Assurer la sécurité de l'équipement - Entretien des espaces extérieurs (nettoyage)	Logement de 90 m² composé de 4 pièces principales	Logement concédé par nécessité absolue de service Gratuité des charges afférentes au logement (eau, électricité, chauffage)

Un arrêté de concession sera pris pour chacun des emplois visés par la présente délibération, lequel précisera :

- le nom et le grade du bénéficiaire,
- la durée de la concession et sa nature (nécessité absolue de service ou utilité de service)
- le montant de la redevance en cas de concession par utilité de service,
- la situation et la constitution du logement,
- les modalités : tâches, sujétions et règles d'occupation.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Hôtel communautaire – Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'oeuvre

N°2003.119

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : M. Max PISELLI

Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du siège de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Le conseil communautaire avait par délibération en date du 25 septembre dernier autorisé la signature de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement des bureaux de la Communauté d'Agglomération Dracénoise avec le groupement Devulder-Harpage pour un montant 183.948,38€TTC soit un taux de rémunération définitif de 10,25% sur le coût prévisionnel de travaux établi à 1.500.516,95€HT.

En raison du départ du Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, le logement de fonction d'une superficie de 150m² situé dans cet immeuble peut être réaménagé en bureau.

Afin de permettre ces travaux évalués à 90.000€HT, il est proposé de porter l'enveloppe travaux de ce réaménagement à 1.590.516,95€HT et de passer un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

Cet avenant avec le groupement de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 22 décembre 2004.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et à demander toutes subventions complémentaires au Conseil Général et au Conseil Régional.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Convention de prestations - Gymnase de Figanières

N°2003.120

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Claude PIANETTI

Depuis la rentrée de septembre, la Communauté d'Agglomération Dracénoise vient de prendre en charge la gestion du Gymnase de Figanières, conformément aux dispositions convenues dans sa délibération n°2000-6 du 19 décembre 2000 fixant l'intérêt communautaire.

Dans l'attente de la mise en œuvre, par la CAD, des moyens adaptés pour assurer l'exercice de cette compétence, il est proposé que la Commune de Figanières assure, dans le cadre de l'article L-5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une prestation au profil de la CAD, portant sur :

- le gardiennage du Gymnase de Figanières (ouverture et fermeture de l'équipement selon planning, animation et veille sur les conditions d'utilisation du Gymnase ;
- par ailleurs, l'accueil et les visites du Jardin des Senteurs. La prestation fera l'objet d'une facturation trimestrielle, sur la base de 1.600€/mois.

Une convention de prestation est proposée au Conseil Communautaire pour une année (1er janvier 2004 au 31 décembre 2004).

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de convention ci-joint ;
- autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

DEPARTEMENT DU VAR

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Convention avec la Commune de Vidauban pour la réalisation des transports scolaires

N°2003.121

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire
---
Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre BLANC

Dans le cadre de l'organisation de ses services de transports scolaires, la Communauté d'Agglomération fait appel aux services de la régie de transport de Vidauban pour accomplir une partie de la desserte de sa commune.

Il convient donc d'indemniser la régie à hauteur de sa participation pour le transport des élèves.

La convention définit ainsi les modalités de rémunération selon différents critères :

- nombre de kilomètres parcourus,
- entretien et amortissement du matériel mis à disposition,
- salaire des conducteurs mis à disposition pendant le temps de réalisation des circuits,

Le montant estimatif annuel de cette indemnisation correspond à environ 20.000€.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver cette convention et autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Quartier Chabran : convention publique d'aménagement CAD/SAIEM

N°2003.122

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Dans le cadre de la reconversion de l'ancien quartier militaire Chabran, et par délibération n°2001-82 du 30 novembre 2001, la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a décidé d'acquérir auprès de l'Armée, en vue de l'aménager, un site de 8,9 hectares.

Cet espace comprend l'ensemble du foncier et des bâtiments existants de l'ancienne caserne Chabran, à l'exception :

- d'une emprise de 9.306m² (îlot 1) supportant un bâtiment destiné à rester la propriété du Ministère de la Défense et utilisé en centre équestre ;
- d'une emprise de 6.630m² (îlot 2b) supportant un bâtiment affecté au Ministère de l'Intérieur en vue de la construction d'un Hôtel de police ;
- d'une emprise de 5.001m² (îlot 17) supportant 2 bâtiments de logements locatifs pour le personnel de la Défense, qui a vocation à rester la propriété du Ministère de la Défense.

Compte tenu de la situation centrale de l'ensemble des espaces libérés et de leur dimension, l'enjeu, en terme d'urbanisme, est stratégique d'une part pour la ville de Draguignan car c'est l'extension du centre ville et la liaison avec le quartier des Collettes, et d'autre part pour la CAD qui trouve en ce lieu privilégié un pôle de développement économique remarquable.

Afin de poursuivre la réflexion sur ces enjeux et sur l'ensemble du quartier, et procéder à l'aménagement de ce site, il est proposé de passer une Convention Publique d'Aménagement (CPA) avec la SAIEM de Construction de Draguignan.Le projet de convention, joint à la présente note, détaille les missions à confier à la SAIEM de Draguignan, qui se fera assistée par le Cabinet LUYTON (urbaniste), dans ce cadre.

Les missions sont les suivantes :

- procéder à toutes les études d'urbanisme, de programmation et techniques nécessaires à l'aménagement de la zone, dans le respect des lois SRU et UH
- proposer un avant projet d'aménagement
- acquérir la propriété de la parcelle par rachat ou subvention de la CAD ;
- réaliser les équipements publics d'infrastructure ;
- établir et tenir à jour les documents de gestion financière de l'opération ;
- organiser tous les actes de cession des surfaces d'activité commercialisées par la CAD ;
- assurer la commercialisation des parcelles devant servir à la réalisation de logements.

Le bilan prévisionnel de ces missions établi sur une étude de PROJETUD (bureau d'étude missionné par le Ministère de la Défense) est de 6.015.450€HT, équilibré par une participation de la CAD à hauteur de 303.384€HT .

Ce bilan sera bien évidemment revu en fonction du programme d'affectation des secteurs étudiés, et arrêté par le Conseil Communautaire.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver les termes de la Convention Publique d'Aménagement à passer avec la SAIEM de construction de Draguignan ;
- autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à la signer ainsi que tout document y afférent.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Desserte des élèves de l'Ecole primaire Marie Curie

N°2003.123

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre BLANC

Dans le cadre de la fermeture temporaire de l'école Marie Curie due à sa réhabilitation, ses élèves sont transférés en bus vers l'école Frédéric Mistral. Depuis le début de ces travaux la Communauté d'Agglomération prend en charge le transport de ces élèves.

Il a été convenu que le Conseil Général du Var subventionne à 100 % ce circuit spécial. Cette desserte représente pour les années scolaires 2001/2002 et 2002/2003 un coût de : 48.130,26 €uros.

Toutefois, les travaux n'étant pas encore terminés, le même service a été mis en place et son coût sera défini selon la date de fin des travaux qui est aujourd'hui incertaine.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- De faire une demande de subvention au Conseil Général du Var pour le financement de la totalité des frais engagés.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Délégation au Président (article L-2122 du CGCT) - Délégation du Bureau agissant sur délégation du conseil communautaire (article L-5211-10 du CGCT)

N°2003. 87

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

----

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,
ENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : M. Max PISELLI

Décision communautaire n°03-061 du 17 juillet 2003
Contrat de maintenance – Matériel de mise sous pli – signé avec la société Néopost France (montant annuel 425€HT).

Décision communautaire n°03-071 du 19 septembre 2003
Contrat de maintenance des équipements son du théâtre à Draguignan – Projectis Marseille (situé 116, bd de la Pomme) – Montant du contrat 3.963,96€

Décision communautaire n°03-072 du 22 septembre 2003
Convention d'occupation temporaire à titre précaire et révocable relative au hangar n°11 dépendant de la caserne Chabran au profil de la SARL Manufacture de Chaussures Varoises (siège social Quartier Ste Anne – Gérant : M. Vallagnosc).

Décision communautaire n°03-073 du 1er octobre 2003
Prise à bail d'un terrain situé sur Lorgues – avec la Société Civile Immobilière La Nartuby – siège à ZI Saint Hermentaire 83300 DRAGUIGNAN – pour l'ensemble immobilier composé d'une parcelle de terre située sur la Commune de Lorgues (route de Carcès cadastré G5 section G, zone NC d'une superficie totale de 2.209m2 .

Décision communautaire n°03/074 du 01 octobre 2003
Contrat d'exploitation du traitement de l'eau des piscines de la CAD – signé avec la société MTH Piscines, 1411, chemin de Fréjus – 83510 Lorgues

Décision communautaire n°03/075 du 03 octobre 2003
Contrat de maintenance du progiciel Orphée média de la bibliothèque de Draguignan, signé avec la Société C3rb – La Montagne – 48270 MALBOUZON (Gérant : M. CERLES)

Décision communautaire n°03/076 du 07 octobre 2003
Convention de prestations de surveillance de l'ex-caserne CHABRAN Draguignan – AES (Agence Europe Sécurité) situé Route des Vernèdes II – 83480 PUGET/Argens – Montant mensuel des prestions 1.351,48€.

Décision communautaire n°03/077 du 07 octobre 2003
Concours d'écriture de nouvelle organisé par les cinémas Eldorado à l'occasion de la manifestation national LIRE EN FETE 2003. Participation à la dotation locale des gagnants par la bibliothèque de Draguignan sous forme de chèques lire.

Décision communautaire n°03/078 du 20 octobre 2003
Convention d'équipement de système de billetique pour le service de transport à la demande passée avec ERG Transit Systems (situé à Parc TEMIS 17B, rue Alain Savary – 25000 Besançon – convention d'un montant de 62.775€ HT pour équipement total.

Décision communautaire n°03/079 du 14 octobre 2003
Animation Conte Spectacle à la Bibliothèque de Draguignan en section jeune – Contrat passé avec Les Funambules – 3, rue des Etrangers 83400 Hyères – Montant du contrat : 500€.

Décision communautaire n°03/080 du 22 octobre 2003
Prise en location sis Immeuble de Polygone, Boulevard des Martyrs de la Résistance à Draguignan – contrat de location signé avec la Société Civile Soleil d'Azur ayant son siège chez M. Jean Luc Calleja, 18, lotissement le Fleuron d'or, Quartier les Bas Négadis- Draguignan.

Décision communautaire n°03/081 du 27 octobre 2003
Contrat de maintenance des équipements de relèvement du Théâtre à Draguignan – Dragui Bobinage Draguignan (Situé Rond-Point Charles de Gaulle à Draguignan). Contrat d'entretien annuel de 2.187,96€TTC pour assurer la maintenance des ces équipements.

Décision communautaire n°03/082 du 27 octobre 2003
Contrat de vérification des blocs autonomes d'éclairage de sécurité – Knock Out Draguignan (situé au 78 avenue Patrick Rosso à Draguignan). Contrat annuel de 3.00€TTC.

Décision communautaire n°03/083 du 12 novembre 2003
Décision prise en complément de la décision n°2003-080 en date du 22 octobre 2003. Prise en location des lots 69, 70, 84, et 85 de l'immeuble dénommé le Polygone, boulevard des Martyrs de la résistance à Draguignan83300 – rédaction du contrat de location – paiement frais et émoluments de notaires.

Décision communautaire n°03/084 du 25 novembre 2003
Formation du personnel conducteur du réseau urbain – Convention avec la Société Kheops Formation. Prestation visant à améliorer la qualité du service public et à gérer les situations conflictuelles liées à la profession .

Décision communautaire n°03/085 du 27 novembre 2003
Décision prise en modification de la décision n°2003-072 du 25 septembre 2003. Convention temporaire à titre précaire et révocable relative au hangar n°11 dépendant de la Caserne Chabran au profit de la SARL Manufacture de Chaussures Varoises. Durée d'occupation prolongée au 31 décembre 2003 à minuit.

Décision communautaire n°03/086 du 27 novembre 2003
Occupation temporaire à titre précaire et révocable relative aux bâtiments n°002, 003 et 004 dépendant de la Caserne Chabran au profit de l'Etat - Ministère de la Défense.

Décision communautaire n°03/087 du 25 novembre 2003
Convention de livraison de repas avec la société Avenance Enseignement et Santé (siège social 61/69, rue de Bercy – 75589 PARIS CEDEX 12).

Décision communautaire n°03/088 du 27 novembre 2003
Contrat de maintenance des équipements lumière du Théâtre à Draguignan avec la société ADB Saint-Quentin (montant 4.126,20€TTC/an).

****

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-025 du 18 septembre 2003
Mise en concurrence simplifiée relative au contrat d'assurance dommages aux biens

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-026 du 18 septembre 2003
Extension et réaménagement du gymnase Chabran

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-027 du 18 septembre 2003
Attribution du marché relatif à l'extension des vestiaires du stade de Callas

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-028 du 18 septembre 2003
Appel d'offre relatif à la mise en place de la collecte sélective sur la commune de Draguignan (circuits n°2 à 5)

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-029 du 18 septembre 2003

Attribution du marché d'acquisition de bus urbains

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-030 du 18 septembre 2003
Entretien des véhicules à ordures ménagères : lancement d'un appel d'offre

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-031 du 18 septembre 2003
Attribution du marché relatif à l'aménagement d'un parking à Trans-en-Provence

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-032 du 09 octobre 2003
Traitement des piscines de la CAD : Lancement d'appel d'offres

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-033 du 09 octobre 2003
Mise en conformité des piscines de Lorgues et de Vidauban : Attribution de Marché

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-034 du 09 octobre 2003
Assurance des risques statutaires : Lancement d'appel d'offres

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-035 du 09 octobre 2003
Travaux Hôtel Communautaire : Lancement d'appel d'offres

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-036 du 09 octobre 2003
Aménagement médiathèque de Flayosc : attribution de marchés

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-037 du 09 octobre 2003
Transports scolaires – Relance d'appel d'offres ouvert suite à résiliation

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-038 du 23 octobre 2003
Maintenance chaufferies des bâtiments de la CAD : signature de marchés

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-039 du 23 octobre 2003
Aménagement d'une médiathèque – Flayosc – Signature de marchés

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-040 du 23 octobre 2003
Transport à la demande : signature de marchés

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-041 du 23 octobre 2003
Etude de reconnaissance de l'intérêt communautaire : demande de subvention

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-042 du 13 novembre 2003
Lancement d'un appel d'offre maîtrise d'œuvre, mise en place et suivi travaux PIDAF.

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-043 du 13 novembre 2003
Mission d'animation PIDAF – demande de subvention.

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-044 du 13 novembre 2003
Déploiement d'un Système d'Information Géographies – demande de subvention.

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-045 du 13 novembre 2003
Aménagement de circuits du patrimoine à Ampus – Attribution de marché.

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-046 du 27 novembre 2003
Construction d'une déchetterie à Callas – Lancement d'un appel d'offres – lot n°2

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-047 du 27 novembre 2003

Travaux PIDAF 2004 – Lancement d'un appel d'offres

Délibération Bureau Communautaire n°2003.B-048 du 27 novembre 2003
Réaménagement du Gymnase Chabran – Draguignan – Lancement d'un appel d'offres

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Débat d'Orientation Budgétaire

N°2003. 88

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre-Yves COLLOMBAT

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il permet à l'assemblée délibérante :
* de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
* d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'EPCI
* il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'EPCI

La note de synthèse ci-après permet de mesurer la situation financière de la CAD, avant le vote du Budget Primitif 2004.

BUDGET GENERAL

I) Résultats prévisionnels de l'exercice 2003 :

L'exécution du budget de fonctionnement de l'exercice 2003 devrait permettre de dégager un résultat net d'environ 2 000 000 € (contre 1 563 000 € initialement prévus). Ce résultat pourrait être affecté à la section d'investissement, ce qui permettra d'équilibrer cette section, sans avoir, quasiment, recours à l'emprunt.

Il restera de disponible, le résultat de fonctionnement des années antérieures non affecté, soit 2 157 447,25 €.

II) Hypothèses de travail pour 2004 :

A) Recettes de fonctionnement :

*** La Dotation globale de fonctionnement**

a) évolutions de la loi de finances 2004

Le projet de loi de finances pour 2004 doit apporter un certain nombre de modifications en ce qui concerne les dotations de l'Etat vers les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- L'enveloppe des dotations de l'Etat progressera en 2004 de 1,67%

- Le projet de loi de finances prévoit notamment de regrouper dans la DGF, à compter du 1er janvier 2004, la compensation de la suppression de la « part sur les salaires » de la taxe professionnelle, et d'autres dotations dont les EPCI ne sont pas concernés par leur attribution. Il sera également mis fin au fonds national de péréquation de la taxe professionnelle.

- Le calcul des attributions individuelles en 2004, pour les EPCI ne devrait pas être globalement modifié, le calcul se faisant toujours en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscal. Toutefois, à la dotation d'intercommunalité s'ajoutera une seconde part de DGF, dite « dotation de compensation » et correspondant à la compensation « part sur les salaires » perçue antérieurement en dehors de la DGF. Cette dotation de compensation sera indexée chaque année au rythme de la dotation forfaitaire des communes. En ce qui concerne la « part de péréquation », il n'est pas prévu de modification quant aux règles de répartition.

b) hypothèse de calcul de la DGF 2004

L'hypothèse de calcul de la DGF 2004 prend en compte un certain nombre de paramètres, dont certains sont connus (population, valeur des charges redistribuées aux communes), d'autres ne sont pas connus à ce jour

(Potentiel fiscal de la CAD et potentiel fiscal moyen, la valeur de point, le produit des 3 autres taxes et de la redevance assainissement perçus par les communes).

La simulation présentée prend en compte les paramètres suivants :

- Potentiel fiscal identique à 2003 (or il évoluera immanquablement)
- Evolution de 3% du produit des 3 taxes (TH, FB, FNB) et de la redevance d'assainissement (dénominateur du calcul du CIF)
- Prise en compte du produit de la TP et de la taxe OM tels que perçus par la CAD en 2003, et déduction des charges redistribuées aux communes en 2003 (attributions de compensation et de solidarité), (numérateur du calcul du CIF)
- Evolution du point d'indice de + 1,5%

La DGF 2004, compte tenu du mode de calcul actuel, notamment de l'influence du Coefficient d'Intégration Fiscal**, devrait donc subir une baisse de 10% en 2004, soit une perte de 509 284 € .**

Il faut donc, par mesure de prudence prévoir, pour 2004 une recette de **4 583 683 € (article 7411),** contre 5 092 967 € en 2003. Bien entendu, cette hypothèse risque d'être modifiée en fonction de l'évolution des paramètres sus évoqués.

A noter, que la prise en compte du Contingent d'Incendie dans le calcul des charges transférées sur 2004, ne produira un effet sur le CIF que pour le calcul de la DGF 2005.

c) Dotation de la part sur les salaires

En marge de la DGF, il faut prendre en compte la « Dotation de Compensation de la suppression de la part sur les salaires de la Taxe Professionnelle ». Celle-ci ne devrait donc évoluer, par rapport à 2003, qu'à hauteur de + 1,5%, **soit 3 978 100 €** (au lieu de 3 919 310 € en 2003)

* La Taxe professionnelle

A partir d'une analyse de l'évolution de la Taxe Professionnelle sur le territoire de la CAD, depuis 1998, on constate que cette ressource (en incluant l'allocation compensatrice de la suppression de la part sur les salaires), progresse en moyenne de + 4,36%. Toutefois, il convient d'être prudent, car nous subissons des écarts importants sur la progression annuelle (entre 1,11% et 8,22%). Par ailleurs, l'assiette du calcul de la Taxe Professionnelle est établi sur les seuls investissements réalisés par les entreprises ; il est donc aujourd'hui difficile d'appréhender l'impact sur le produit de la TP.

Il est donc proposé une évolution de seulement 3 % par mesure de prudence, considérant que l'information relative aux bases ne nous parviendra pas avant fin février 2004.

Considérant ces propos, il convient de prévoir en recettes :
10 506 841 € à l'article 7311 Contributions directes (contre 10 200 817 € en 2003)

* Autres recettes de fonctionnement :

Il convient de prévoir :
- 160 000 € au chapitre 70 : Produit des services
- 48 000 € au chapitre 73 : Fonds départemental compensation de la TP
- 35 000 € au chapitre 75 : Autres produits de gestion
- 70 000 € au chapitre 013 : Remboursement de rémunération

- 147 000 € au chapitre 74 : Participations de la Région et du Département (équipements sportifs)

soit un total de **460 000 €**

Total des recettes envisagé :

Articles	*Libellé*	Propos BP 2004
6419	Remboursement sur Rémunération du Personnel	70 000,00
013	**Atténuation de charges**	**70 000,00**
7062	Redevances .& Droits des Serv. à Caractère Culturel	5 000,00
70631	A caractère sportif	152 000,00
7088	Autres Produits (Abonnements Ventes Ouvrages)	3 000,00
70	**Produits des services**	**160 000,00**
7311	Contributions directes	10 506 841,00
7321	Attribution de Compensation	48 000,00
73	**Impôts et taxes**	**10 554 841,00**
7411	Dotation forfaitaire	4 583 683,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	5 000,00
7472	Régions	48 500,00
7473	Départements	90 500,00
7474	Communes	3 000,00
74833	Etat Compensation au Titre de Taxe .Professionnelle	3 978 100,00
74	**Dotations et participations**	**8 708 783,00**
752	Revenus des immeubles	33 000,00
758	Produits. divers de Gestion courante	2 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**35 000,00**
778	Autres produits exceptionnels	0,00
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
7911	Ind. de sinistres	0,00
79	**Transferts de charges**	**0,00**
	TOTAL RECETTES	**19 528 624,00**
	Excédent reporté 2002	**0,00**
	TOTAL GENERAL	**19 528 624,00**

B) Dépenses de fonctionnement :

*** Les Charges de gestion générale (Chapitre 011) :**

Les dépenses de 2003, correspondent au prévisionnel , soit 1 945 000 €. Pour l'exercice 2004, il est nécessaire d'assurer une certaine stabilité de ce chapitre, considérant le rythme de croisière auquel la Communauté d'Agglomération doit s'astreindre.

En 2004, il n'y a pas de nouveaux transferts d'équipements à prendre en compte ; par contre, il convient de tenir compte de l'ouverture, dans le courant de l'exercice, de la médiathèque de Flayosc, et du gymnase de Figanières.

En conséquence, il serait raisonnable de prévoir des crédits à hauteur de 2 000 000 €, soit + 2,78% d'évolution par rapport à 2003.

*** Les Charges de personnel (Chapitre 012) :**

En 2003, considérant d'une part, que tous les recrutements prévus n'ont pas été rendus effectifs, et que d'autre part, les embauches réalisée ont été étalées dans le temps, les dépenses de personnel sont inférieures de 2,63 % par rapport au prévisionnel (soit une économie d'environ 100 000 €).

Pour 2004, le budget tient compte des embauches nécessaires au fonctionnement des services (urbanisme, médiathèques, etc…), dont certaines ne sont pas encore validées.

L'estimation des charges de personnel, pour 2004 (tenant compte des évolutions d'échelons et de grades, du paiement sur 12 mois des agents embauchés dans le courant de l'année 2003), est envisagée à hauteur de 4 200 000 €, soit + 9,66 % par rapport au prévisionnel 2003

*** Les atténuations de produits (Chapitre 014) :**

Ce chapitre est consacré aux « attributions de compensation » et aux « dotations de solidarité » versées aux communes membres.

L'attribution de compensation prend en compte l'intégration, dans les charges transférées, du contingent d'incendie. Par rapport à l'attribution définitive de 2003 (hors ajustement de l'exercice 2002), le montant est diminué de 3 230 470 €.

La dotation de solidarité : la commission des finances propose de poursuivre la baisse engagée en 2003, soit pour 2004, une diminution de 20 265 €, soit – 5% sur la part proportionnelle et – 3,13% sur le total (part proportionnelle et part fixe)

*** Les Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :**

Ce chapitre concerne essentiellement les subventions aux associations, les indemnités des élus, mais également, dès 2004, la prise en charge du contingent d'incendie (évalué à 3 300 000 €)

Concernant les subventions aux associations, la commission des finances demande une grande rigueur quant aux crédits qui seront proposés lors du vote du Budget, même si certaines augmentations peuvent être considérées comme légitime. Par ailleurs la commission des finances souhaite que soient étudiées les possibilités d'aide du Conseil Général et du Conseil Régional pour le fonctionnement du Conservatoire de Draguignan.

*** Les charges financières (Chapitre 66) :**

Pas de commentaire particulier, compte tenu de la faiblesse de notre dette

*** Les Charges exceptionnelles (Chapitre 67) :**

Ces charges, n'ont d'exceptionnelles que leur libellé, car en fait elles sont permanentes pour la plupart, notamment la contribution au fonctionnement de la Maison de Pôle Touristique, et des subventions aux Budgets annexes transports et ZAC..

Ce chapitre devrait baisser de 21,22 % par rapport à 2003 (hors affectation du reliquat de l'excédent 2002 que nous avons porté au chapitre 67, lors du BS 2003).

*** Les Dotations aux amortissements (Chapitre 68) :**

Elles ne peuvent, à ce jour, être calculées avec précision, il s'agit donc d'une estimation pour environ 180 000 €.

Ce projet de budget de fonctionnement, devrait dégager un autofinancement d'environ 700 000 €, hors excédent prévisible de l'exercice 2003.

B) INVESTISSEMENT

Lors de nos précédents débats, il avait été convenu, à partir de nos simulations, que la Communauté d'Agglomération pouvait assurer un rythme de croisière d'investissements de l'ordre de 6 à 8 millions d'euros par an.

Le financement peut ainsi être assuré comme suit :

INVESTISSEMENT POSSIBLE	6 000 000,00 €	7 000 000,00 €	8 000 000,00 €
Financement			
FCTVA	983 277,59 €	1 147 157,19 €	1 311 036,79 €
Subventions	2 400 000,00 €	2 800 000,00 €	3 200 000,00 €
Amortissements	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
Autofinancement (provisoire)	498 249,53 €	498 249,53 €	498 249,53 €
Emprunt	**1 938 472,88 €**	**2 374 593,28 €**	**2 810 713,68 €**
soit une annuité d'emprunt (sur 15 ans) de	***178 804,74 €***	***219 032,48 €***	***259 260,23 €***

Cette annuité pourrait être acceptable, à condition de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, afin de ne pas grever totalement nos marges de manœuvre, du fait notamment de la baisse prévisible de la DGF et des incertitudes pesant sur l'évolution de nos bases de Taxe Professionnelle.

Il conviendra donc de faire des choix dans le cadre des investissements proposés pour 2004, dont le montant s'élève aujourd'hui à plus de 12 000 000 €.

BUDGET TRANSPORTS

I) Résultat prévisionnel de l'exercice 2003

Le résultat de ce budget est positif ; toutefois, il faut considérer que pour l'instant, il s'agit, notamment au niveau des transports urbains et interurbains, que d'un budget de transition.

A noter que les transports scolaires sont déficitaires en 2003, de 358 000 € .

II) Projet de Budget 2004 :

A) Section de fonctionnement :

Le projet de budget devrait présenter un déficit global de 458 719.71 €, compensé par le résultat cumulé des exercices précédents, après avoir assuré l'affectation pour équilibrer la sections d'investissement de l'exercice 2003

B) Section d'investissement :

Le prévisionnel 2004 prend en compte :
- l'acquisition de la gare SNCF de Draguignan
- le renouvellement de 2 bus urbains
- les études pour l'aménagement du pôle multimodal de Draguignan
- la matérialisation et la signalisation des arrêts de bus des transports scolaires

soit un total de 1 612 000 €, financé par :

- subventions 580 000 €
- Emprunts 859 827,29 €
- FCTVA 109 000 €
- Autofinancement 63 172,71 €

BUDGET ORDURES MENAGERES

III) Résultat prévisionnel de l'exercice 2003

Le résultat de ce budget devrait être positif en ce qui concerne la section de fonctionnement (environ 187 000 € en cumulé).

Par contre, compte tenu des dépenses d'investissement et engagements en cours, il convient, avant la fin de l'exercice de réaliser l'emprunt de 1 665 000 € pour permettre l'équilibre de ma section d'investissement.

IV) Projet de Budget 2004 :

A) Section de fonctionnement :

L'évolution de ce budget devrait, d'après les premières estimations, rester dans des limites raisonnables. Toutefois, certains marchés arrivant à échéance dans le courant de l'année, seront remis en appel d'offres; or force est de constater que les conditions financières ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Il faudra donc en tenir compte.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait cependant évoluer (globalement) dans une fourchette autour de 3 à 4 %. Les dispositions que nous avons prisent de ne plus accorder d'exonération de la taxe OM devrait élargir l'assiette de la taxe, ce qui est justifié, compte tenu du principe d'équité, dans la mesure où tout le monde dispose du service : collecte (même si le service n'est pas à proximité), du transport et du traitement.

B) Section d'investissement :

Le prévisionnel 2004 prend en compte :
- l'amélioration de la déchetterie du Muy

- l'achat du terrain pour la déchetterie des Arcs
- La construction de la déchetterie de Vidauban
- les études de la déchetterie de Draguignan
- une étude de réorganisation générale de la collecte de la CAD
- l'achat de colonnes de tri sélectif
- une benne OM pour Taradeau
- caissons, remorque, tractopelle

soit un total de 1 055 088.59 €, financé par :

- subventions 328 200 €
- subvention d'équipement du budget général 370 800 €
- Emprunts 171 088.59 €
- Autofinancement 45 000 €
- FCTVA 140 000 €

BUDGET DES ZAC

I) <u>Budget ZAC Pont Rout :</u>

Le Budget 2004 ne doit pas connaître de nouvelles dépenses (sauf la remise en état de quelques dégradations). Par contre les recettes de vente de terrains doivent être prises en compte.

II) <u>Budget ZAC Chabran :</u>

Ce budget devrait être le dernier, considérant la mise en œuvre d'une Convention Publique d'aménagement avec la SAIEM. En conséquence apparaîtra, en 2004, la cession de l'immobilier à la SAIEM.

III) <u>Budget ZAC Sainte Barbe :</u>

La Ville de Draguignan, souhaite réaliser, sur ces terrains, une opération d'habitat, confiée éventuellement à la SAIEM de Draguignan. La question se posera donc, soit du transfert des terrains à la Ville, ou d'une opération sera conduite par la SAIEM, avec une Convention Publique d'Aménagement attribuée par la Communauté d'Agglomération. Il conviendra, dans ce cas de déterminer l'intérêt communautaire en matière de politique de l'habitat.

IV) <u>Budget ZAC des Bréguières :</u>

Il s'agit d'une ZAC a vocation économique, dont il conviendra de déterminer si la CAD en confie l'aménagement à une SEM, un acteur privé, ou bien la gère en régie directe. Pour 2004, il conviendra d'envisager l'acquisition d'une partie des terrains à hauteur de 2 M€ .

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

<u>Max PISELLI</u>
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Budget principal – décision modificative n°2

N°2003. 89

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre-Yves COLLOMBAT

En section de fonctionnement :
La saisie d'immobilisations de la C.A.D. sur le nouveau logiciel de gestion financière, a permis de détecter certaines erreurs relatives à des arrondis d'euros. La rectification de celles-ci entraîne une légère augmentation des amortissements à réaliser sur l'exercice 2003. Il y a donc lieu de procéder à une virement de 90,00€ du chapitre 67 (charges exceptionnelles) vers le chapitre 68 (Dotation aux amortissements).

La section de fonctionnement ne fait pas l'objet d'autres inscriptions budgétaires, puisque les ajustements demandés sont réalisés par le biais de virements internes. Il s'agit dans ce cas de compléments de subventions (voir délibération par ailleurs).

En section d'investissement :
Pour cette section, un virement du 5.980,00€ est effectué du chapitre 21 (Immobilisations corporelles) vers le chapitre 20 (Immobilisations incorporelles). Cette réduction porte sur les acquisitions de matériel informatique, au profit d'une acquisition de logiciel.

FONCTIONNEMENT			
67-Charges exceptionnelles	-90,00		
68-Dotations aux amortissements	-90,00		
TOTAL	0,00	**TOTAL**	0,00
IMPASSE FONCTION .		**0,00**	

INVESTISSEMENT			
10-Rembours. Dotations		**10**-Dotations	
13-Subventions		**13**-Subventions d'investis.	
16-K Emprunt		**16**-Emprunts & dettes	
1688-Icne contrepasés		**19**-Différence réal°immo°	
19-Moins Value		**28**-Amortissement	
20-Immo°incorporelles	5 980,00	**021**-Virement de la section fonct.	
21-Immo°corporelles	-5 980,00	**21 -** Immo°corporelles	
23-Travaux en cours			
26-Participations			
27-Autres immo financières			
020-Dépenses Imprévues		**1688**-Icne	
TOTAL	**0,00**	**TOTAL**	**0,00**
001 - Déficit antérieur reporté		**001** - Excédent antérieur reporté	
		1068 - Réserves	
Reports		**Reports**	
TOTAL GENERAL	**0,00**	**TOTAL GENERAL**	**0,00**
IMPASSE INVESTIS.		**0,00**	

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Budget Ordures Ménagères - décision modificative n°2 – exercice 2003

N°2003. 90

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Xavier GUERRINI

En section de fonctionnement :

Afin d'ajuster les inscriptions budgétaires du chapitre 012 (charges de personnel), il y a lieu de procéder à l'inscription de 100.000,00 € supplémentaires. Cette somme représente en fait, les remboursements à certaines communes, de salaires portant sur l'exercice 2002, ceux-ci n'ayant pas été réalisés sur l'exercice comptable 2002.

L'équilibre de la section est obtenu par la diminution des crédits inscrit en dépenses, au chapitre 022 (dépenses imprévues), et par l'augmentation des crédits inscrits en recettes, au chapitre 013 (atténuation de charges).

FONCTIONNEMENT			
011-Charges à caractère général		**713-**Variation de stocks	
012-Charges de personnel	100 000,00	**73**-Impôts & taxes	
022-Dépenses imprévues	-48 300,00	**74**-Dotations & participations	
014-Atténuation de produits		**75**-Autres pdts gestion courante	
65-Charges de gestion courante		**013**-Atténuations de charges	51 700,00
66-Charges financières		**76**-Produits financiers	
762-ICNE N-1 contrepassés		**77**-Produits exceptionnels	
67-Charges exceptionnelles		**79**-Transferts de charges	
68-Dotations aux amortissements		**72**-Travaux en régie	
023-Virement à la section d' investis.		**66**-ICNE contrepassés	
		78-reprise sur provisions	
TOTAL	**51 700,00**	**TOTAL**	**51 700,00**
002 - Déficit antérieur reporté		**002** - Excédent antérieur reporté	
TOTAL GENERAL	**51 700,00**	**TOTAL GENERAL**	**51 700,00**
IMPASSE FONCTION.		**0,00**	

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

ZAC Pont Rout –
régularisation de l'état de la dette

N°2003. 91

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert ZEKRI

Il est précisé au Conseil Communautaire que dans le cadre d'un contrôle de la Chambre Régionale des comptes, une discordance de 2.375.586,83F (362.155,87€) a été constatée dans l'état de la dette du budget ZAC Pont Rout.

Après recherche, il apparaît que d'une part, lors du transfert de la dette du budget principal de la commune des Arcs au budget ZAC Pont Rout en 1998, il a été constaté une créance de la commune sur ZAC au compte 687 pour 2.307.736,84F (351.812,21€), laquelle devait se régulariser après clôture de ce budget et réintégration dans le budget principal des biens non cédés. La ZAC ayant fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de régulariser cette écriture qui fausse l'état de la dette.

D'autre part, un emprunt Crédit Agricole a été transféré en 1998 pour un montant erroné, soit 929.364,44F au lieu de 977.021,21F (écart de 47.656,77F soit 7.265,23€).

Pour régulariser ces deux différences d'un total de 344.547,00€ entre l'état de la dette et les écritures du comptable public il y a lieu de délibérer afin d'autoriser le comptable public à :

- réaliser les écritures d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1687 et crédit du compte 1021 ;
- regrouper les emprunts au compte 1641.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

ZAC Pont Rout –
Décision modificative n°2

N°2003. 92

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur René MEISSONNIER

En section de Fonctionnement :

Concernant ce budget annexe qui n'a fait l'objet d'aucun ajustement budgétaire au cours de l'exercice 2003, les inscriptions proposées, sont relatives aux écritures d'ordres annuelles. Celles-ci constatent les variations de stocks de terrain, en fonction des ventes réalisées en 2003.

Il est donc proposé d'inscrire en dépense au chapitre 011 (charges à caractère général) et en recettes au chapitre 713 (variation de stock), un montant de 14.695,00€.

FONCTIONNEMENT			
011-Charges à caractère général	14.695,00	**713-**Variation de stocks	14.695,00
012-Charges de personnel		**73**-Impôts & taxes	
022-Dépenses imprévues		**74**-Dotations & participations	
014-Atténuation de produits		**75**-Autres pdts gestion courante	
65-Charges de gestion courante		**013**-Atténuations de charges	
66-Charges financières		**76**-Produits financiers	
762-ICNE N-1 contrepassés		**77**-Produits exceptionnels	
67-Charges exceptionnelles		**79**-Transferts de charges	
68-Dotations aux amortissements		**72**-Travaux en régie	
023-Virement à la section d' investis.		**66**-ICNE contrepassés	
		78-reprise sur provisions	
TOTAL	**14.695,00**	**TOTAL**	**14.695,00**
002 - Déficit antérieur reporté		**002 -** Excédent antérieur reporté	
TOTAL GENERAL	**14.695,00**	**TOTAL GENERAL**	**14.695,00**
IMPASSE FONCTION.		**0,00**	

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	65

Objet de Délibération :

Avances de subventions aux Associations et à la Maison de Pôle Touristique

N°2003. 93

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Georges ROUVIER

Le Budget Primitif 2004 sera voté courant Janvier 2004.
Afin de ne pas pénaliser la trésorerie des associations compte tenu de la date de vote du budget Primitif 2004, des délais relatifs au contrôle de légalité et aux procédures de mandatement, il est proposé de voter des avances de subventions dont le montant est égal à 2/12 de la subvention 2003.

Associations	Rappel subventions 2003	Avance 2004
Maison de pôle	679.000,00 €	113.000,00 €
Théâtre en Dracénie	862.675,00 €	144.000,00 €
Comité du Personnel (COMCAD)	63.500,00 €	10.500,00 €
Conservatoire de musique de Draguignan	232.000,00 €	38.500,00 €
Musée des ATP	86.700,00 €	14.500,00 €
Mission locale Dracénie Verdon	106.734,75 €	18.000,00 €
Initiative Entreprise en Dracénie	24.123,00 €	4.000,00 €
Harmonie Lorguaise	22.700,00 €	4.000,00 €
Pacte Territorial pour l'emploi	32.204,80 €	5.500,00 €
Bureau de tourisme de Callas	2.350,00 €	500,00 €
Bureau de tourisme de Flayosc	4.600,00 €	1.000,00 €
Bureau de tourisme des Arcs	6.100,00 €	1.000,00 €
Bureau de tourisme de Lorgues	2.300,00 €	500,00 €
Bureau de tourisme de Taradeau	2.550,00 €	500,00 €
Bureau de tourisme de Bargemon	2.300,00 €	500,00 €
Bureau de tourisme de Claviers	3.000,00 €	500,00 €
Bureau de tourisme de Figanières	915,00 €	200,00 €
Bureau de tourisme de Le Muy	6.098,00 €	1.000,00 €
Bureau de tourisme de Vidauban	9.200,00 €	1.500,00 €
Bureau de tourisme de Trans	8.500,00 €	1.500,00 €
Ecole de musique du Centre Var	6.221,50 €	1.700,00 €

A noter que les 2/12 de la subvention destinée à l'Ecole de Musique du Centre Var est calculée sur la base des adhésions au 1er trimestre de l'année 2003/2004, correspondant à un montant de :

$$3.381€ \times 3 \text{ trimestres} = 10.143€ \times \frac{2}{12} = 1.690{,}50€ \text{ arrondis à } 1.700{,}00€$$

Ces dépenses seront payées sur : le chapitre 65, article 6574, sauf pour la maison de pôle (chapitre 67, article 675). Ces versements n'engagent en rien le conseil Communautaire sur le montant définitif de la subvention qui leur sera attribué lors du vote du Budget Primitif 2004.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE, 65 votants – 65 pour – N'ayant pas pris au vote : Mme Isabelle ORLANDINI (cf. Maison de Pôle) ; M. Barthélemy MARIANI (cf. Mission Locale Dracénie Verdon) ; M. Olivier AUDIBERT-TROIN (cf. Pacte Territorial pour l'emploi).
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Subvention exceptionnelle : Conservatoire de Musique de Draguignan

N°2003. 94

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Madame Encarnacion MARTINEZ

Le Conservatoire de musique de Draguignan a bénéficié, au titre de l'année 2003, d'une subvention de 220.000€.

Le budget de cette association est exécuté sur le calendrier scolaire et non sur l'année civile. De ce fait, le résultat d'exploitation 2002/2003, reporté sur l'exercice comptable 2003/2004, est de 82.000 €.

Les besoins financiers du conservatoire, d'ici le 31 décembre 2003, sont établis à 91.900€, soit un complément de 9.900€, en ne prenant en compte que les effectifs au niveau de ceux de l'exercice 2002/2003, sans accepter de nouveaux élèves.

L'organisation de l'enseignement musical amène, en effet, une augmentation « mécanique », du nombre d'heures de cours pour les élèves passant en 2ème année (20mn la 1ère année, 40mn pour les années suivantes). C'est la raison du déficit sus-évoqué.

La commission Culture, réunie le 09 octobre 2003, a proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 10.000€, pour couvrir ce déficit, mais n'a pas souhaité prendre en compte les demandes liées à l'évolution du nombre d'inscrits pour la rentée scolaire 2003/2004, afin de ne pas engager une démarche inflationniste.

Eu égard à l'avis favorable émis par la commission Culture du 09 octobre, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder au Conservatoire de Draguignan, une subvention complémentaire de 10.000€, le financement est assuré par virement interne, sur l'article 6574.

le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Transport A la Demande – Régie de recettes – Tarification

N°2003. 95

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : M. Pierre BLANC

La mise en œuvre du Transport A la Demande prévue le 10 décembre 2003 nécessite de fixer les tarifs de ce service et de créer une régie de recette, c'est l'objet de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.22,
Vu le décret N° 97-1259 du 29/12/1997 relatif aux régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,
Vu la délibération N° 2001-031 du Conseil Communautaire en date du 12.04.2001 donnant délégation au Président dans le cadre de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la spécificité de ces lignes de **T**ransport **A** la **D**emande,
Vu l'avis favorable de la Commission de Transport de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en date du 2 octobre 2003
Par conséquent, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver les articles suivants :

ARTICLE 1er : les tarifs du ticket de Transport A la Demande sont les suivants :
1 ticket = 2€ ; carte d'abonnement annuelle rechargeable = 3,5€
permettant d'acheter le ticket au prix de 1,8€

ARTICLE 2 : Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement du produit des ventes de cartes de **T**ransport **A** la **D**emande et ce à compter du 1ER janvier 2004.

ARTICLE 3 : Cette régie est installée à la Communauté d'Agglomération Dracénoise – BP 129 – 83004 Draguignan cedex.

ARTICLE 4 : Le montant maximum de l'encaisse que les sous régisseurs sont autorisés à conserver est fixé à 2 500 €. Les sous régisseurs devront verser la totalité des recettes encaissées au régisseur, tous les mois, ou à tout moment lorsque le montant des recettes sera égal à celui de l'encaisse prévue ci-dessus, et lors de leur sortie de fonction.

ARTICLE 5 : Le régisseur sera désigné par l'ordonnateur, sur avis conforme de Monsieur le Receveur Municipal, il en sera de même pour le régisseur suppléant.

ARTICLE 6 : Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de reçus.

ARTICLE 7 : Le régisseur titulaire sera assujetti à un cautionnement fixé après avis de Monsieur le Receveur Municipal et percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel, selon la règlement en vigueur.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI

PRESIDENT

MAIRE DE DRAGUIGNAN

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Transport A la Demande - règlement et charte d'utilisation

N°2003. 96

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre BLANC

Dans le cadre de la mise en place du nouveau service de transport à la demande, afin d'organiser et gérer au quotidien son fonctionnement il est proposé au Conseil Communautaire de se doter d'un règlement spécifique à ce service.

Ce règlement définit précisément :

- Les objets et principes du système :
- Il concerne les communes de Montferrat, Chateaudouble, Ampus, Figanières, Callas, Claviers et Bargemon et permet à l'ensemble de la population de se déplacer d'une commune à l'autre, vers Draguignan ou inversement.
- La réservation est obligatoire pour déclencher le service ou le passage au point d'arrêt.
- Les points d'arrêts TED petit bus sont les seuls points de ramassage ou de dépose.
- Les bénéficiaires :
  - l'ensemble de la population sans distinction.

- La desserte et les horaires de services :
  - Pour le transport, de 7 heures à 19 heures tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés.
  - Pour la réservation, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30 du lundi au vendredi.
- Les tarifs :
  - 2€ le trajet sans abonnement et 1,8€ avec un abonnement de 3,5€ par an.
- Les droits et obligations des utilisateurs du service :
  - Obligation de réserver le service.
  - Obligation d'annulation en cas de non utilisation.
  - Obligation de respecter les règles élémentaires des transports en commun.
- Les sanctions :
  - Facturation en cas de non utilisation d'un service réservé.
  - Exclusion temporaire au bout de trois non utilisations.

La Commission Transports réunie le 2 octobre 2003 a donné un avis favorable à ce projet de règlement.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de règlement transport à la demande « Petit Bus ».

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI

PRESIDENT

MAIRE DE DRAGUIGNAN

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Convention financière avec les Associations

N°2003. 97

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Madame Françoise BARRE

Par délibération en date du 27 août 2002, le Conseil Communautaire a approuvé un projet de convention et ses annexes, à passer avec les associations subventionnées par la CAD, en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations cette loi prévoit dans son article 10 une disposition relative aux subventions d'un montant supérieur à 23.000€ attribuées par les collectivités publiques à des organismes de droit privé. En effet, il est nécessaire de conclure une convention avec cet organisme, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Par ailleurs lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire devra produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées par rapport à l'objet de la subvention (à fournir dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice).

La collectivité doit par contre communiquer, à toute personne qui en fait la demande, les documents précitées. Enfin, au delà d'une subvention perçue de 153.000€, les organismes de droit privé doivent déposer leur budget, leurs comptes, les conventions et les comptes rendus financiers des subventions reçues, à la Préfecture, pour y être consultés.

Cette disposition complète celle prévue par l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle par les Collectivités des comptes des organismes privés ayant perçu une subvention.

Le modèle de convention qui a été adopté par la délibération du 27 août 2002 apparaît aujourd'hui incomplet et nos services ont préparé un nouveau document soumis à votre approbation, il est donc demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- rapporter le projet la délibération n°2002.100 du 27 août 2002 et le projet de convention joint ;
- adopter le projet de convention et ses annexes en conformité avec l'article 10 de la loi n°2000-31 du 12 avril 2000 ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec les associations percevant une subvention annuelle supérieure à 23.000€

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé qui précède,
A L'UNANIMITE
DECIDE d'adopter cette délibération.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Désignation des représentants de la CAD au conseil d'administration de l'association Théâtres en Dracénie

N°2003. 98

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Yves ROSÉ

A l'occasion de son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 octobre 2003, l'Association Théâtres en Dracénie, a modifié ses statuts. Ceux-ci prévoient désormais que la CAD est représentée au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale par 3 élus issus du Conseil Communautaire.

Il est donc proposé de procéder à leur désignation.

Après vote à bulletin secret sont élus :

- M. Max PISELLI
Président de la CAD

- . Yves ROSÉ
Vice-Président délégué à la Culture

- Mme Encarnacion MARTINEZ
Membre de la commission Culture et Membre
du Bureau Communautaire

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR

Département du Var

Arrondissement de Draguignan

PP/JM

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
78	78	68

Objet de Délibération :

Désignation des représentants de la CAD au Conseil d'Administration du Conservatoire de Musique de Draguignan

N°2003. 99

Communauté d'Agglomération Dracénoise

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Communautaire

---

Séance du 23 décembre 2003

L'an deux mille trois et le vingt-trois décembre à 18H00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max PISELLI, Maire de Draguignan, Vice-président du Conseil Général.

PRESENTS :
PISELLI Max, MARIANI Barthélemy, LECOINTE Jacques, ROSÉ Yves, COLLOMBAT Pierre-Yves, ROUVIER Georges, AUDIBERT-TROIN Olivier, ZEKRI Hubert, PIANETTI Claude, GUERRINI Xavier, GRAS Raymond, BARRE Françoise, BLANC Pierre , VIGNAL Patrick, ANTONA Dominique, MEISSONNIER René, GIRAUD André, MARTINEZ Encarnacion, BAIGES Alain, BELKADI Richard, BLANC Nadia, CARZOLI Max , DAHOT Luc, DAHOT Marie Paule, DOZOLME Martine, GALLIANO Gilbert, GOZZERINO Max, LALANNE Ghyslaine, LEMAT Jean, LEPAGE Claude, LLORCA Solange, MARTIN Hugues, MIGLIOLI Jean-Bernard, MILESI Jean-Marc, MORVILLE Jean, NAPOLITANO Michel, ORLANDINI Isabelle, PESCE Thierry, PLOUARD Stéphane, TAXIL Pierre, VERRIEZ Jack, VIGIER Alain

REPRESENTES :
ALLARI Gérard pouvoir à GALLIANO Gilbert, ACCARISIO Danielle pouvoir à LEPAGE Claude, ALDEGUER Christian pouvoir à TAXIL Pierre, BADO Lionel pouvoir à PESCE Thierry, BRISSI Alain pouvoir à LECOINTE Jacques, CARLETTI Jean-Louis pouvoir à GRAS Raymond, CORROY Pierre pouvoir à ANTONA Dominique, DAVID Danièle pouvoir à PIANETTI Claude, DOLLA-FOESSEL Danielle pouvoir à DAHOT Marie Paule, GEAY Danielle pouvoir à LLORCA Solange, GENDROT Lucien pouvoir à ROSÉ Yves, GREGOIRE Denis pouvoir à BLANC Pierre , IGLESIA Sylvie pouvoir à ORLANDINI Isabelle, KATCHADOURIAN Eva pouvoir à AUDIBERT-TROIN Olivier, LEMAIRE Fabienne pouvoir à VIGIER Alain, MARCHETTI Olivier pouvoir à NAPOLITANO Michel, MERLE Marie-Rose pouvoir à MARIANI Barthélemy, PASSERIN Louis pouvoir à MEISSONNIER René, PEIRON Jean pouvoir à GUERRINI Xavier, RANCHIER France pouvoir à BLANC Nadia, ROSELLO Annie pouvoir à GOZZERINO Max, SANTONI Jean Daniel pouvoir à MARTINEZ Encarnacion, SAUTTER Edouard pouvoir à BAIGES Alain, VACHALD Sabine pouvoir à LALANNE Ghyslaine, VARO Guy pouvoir à BELKADI Richard, WENGER Daniel pouvoir à PISELLI Max,

ABSENT :
BOLLINI Roger, DOLCI Angèle, FERRANDO Gaston, MANCHIA Jean-Luc, MATHIEU Elisabeth, MICHEL Christian, MURÉ Bruno, RENOUT Marianne, SANCHEZ Mario, ZANOTTI Mireille

Secrétaire de Séance : Monsieur Stéphane PLOUARD

RAPPORTEUR : Monsieur Yves ROSÉ

Par délibération n°2001.1 du 08/02/01, le Conseil Communautaire entérinait une liste de transferts de compétences visant plus particulièrement les écoles de musique.

Considérant le titre III, article 8, des statuts de l'Association du Conservatoire de Musique, d'Art Dramatique et de Danse de la Ville de Draguignan, il revient à Communauté d'Agglomération Dracénoise de nommer trois élus membres de droit, afin de siéger au conseil d'administration du Conservatoire.

Jusqu'à présent, siégeaient au conseil d'administration 3 élus de la Ville de Draguignan. Dès lors, eu égard au transfert de compétences, il revient au Conseil Communautaire de désigner trois membres de droit, afin :

- de participer aux assemblées générales et travaux du conseil d'administration,
- de prendre part à tous votes et délibérations ayant pour objet le fonctionnement de l'Association,
- d'assurer de façon générale la représentation de la Communauté d'Agglomération Dracénoise auprès de ladite Association.

Il est donc proposé de procéder à leur désignation.

Après vote à bulletin secret sont élus :

- M. Max PISELLI
Président de la CAD

- . Yves ROSÉ
Vice-Président délégué à la Culture

- Mme Encarnacion MARTINEZ
Membre de la commission Culture et Membre
du Bureau Communautaire

.

Fait à Draguignan, le 23 décembre 2003

Max PISELLI
PRESIDENT
MAIRE DE DRAGUIGNAN
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU VAR